

BT IMMO GROUP
160 avenue Paul Vaillant Couturier
93 120 LA COURNEUVE

Préfecture du Val d'Oise
Pôle de l'environnement et des installations classées
5, avenue Bernard Hirsch
95 010 CERGY PONTOISE CEDEX

Objet : Engagement à payer les frais afférents à la procédure de demande d'autorisation

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Dave TAIEB, agissant en qualité de PDG de la société BT IMMO GROUP, dont le siège social est situé 160 avenue Paul Vaillant Couturier, 93 120 LA COURNEUVE, déclare m'engager à payer les frais inhérents à la procédure de demande d'autorisation, à savoir :

- les indemnités du Commissaire enquêteur,
- les frais d'affiches et de publication dans la presse de l'enquête publique,
- les frais de publication dans la presse de l'avis de l'arrêté d'autorisation,
- la taxe générale sur les activités polluantes (article 266 sexies du Code des douanes) assise sur la délivrance de l'autorisation (8^{ème} alinéa de l'article L. 151-1 du Code de l'Environnement),
- et éventuellement l'analyse critique d'éléments du dossier justifiant des vérifications particulières.

Fait à

PARIS

, le

21/02/2017

M. Dave TAIEB
(PDG BT IMMO BROUPE)

